

NOTE IMPORTANTE

RECU D'IMPÔT 2017

Veillez noter qu'il n'y a pas de formulaire prescrit pour l'émission de reçu d'impôt provincial pour activités des enfants et le reçu pour activité physique Fédéral n'existe plus en 2017.

Nous ne sommes donc pas tenus par la loi de vous fournir de tels documents.

Afin d'obtenir votre crédit d'impôt, il est de la responsabilité des parents de produire les factures payées pour les activités de leurs enfants.

Vous pouvez vous connecter à votre compte Amilia.
Allez dans vos achats, cliquer sur facture et imprimer le document.

Également, à cet effet, veuillez consulter le lien suivant de Revenu Québec qui explique les dépenses admissibles et comment les soumettre.

<https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/declaration-de-revenus/produire-votre-declaration-de-revenus/comment-remplir-votre-declaration/aide-par-ligne/451-a-480-remboursement-ou-solde-a-payer/ligne-462/point-25/>